

PROGRAMME DE FORMATION

École ACT. Paris – Acteur.ice de Cinéma et Théâtre

Année scolaire 26-27

École ACT. Paris

Acteur.ice de Cinéma et de Théâtre
31 rue Pixérécourt, 75020 PARIS
01 42 23 44 58 – contact@ecole-act.fr
www.ecole-act.fr

Gérée par
ACT. PARIS SAS
23 rue Taine, 75012 PARIS
SAS au capital de 16000€
RCS PARIS 931 860 159 00017
APE : 8552Z – NDA 11757442875
07 56 83 00 28 – contact@ecole-act.fr

PROGRAMME DE FORMATION

CURSUS ACT. – Bachelor Acteur·ice Théâtre & Cinéma

450 heures / an

École ACT. Paris – Acteur·ice de Cinéma et Théâtre

Année scolaire : 2026

1. Présentation générale de la formation

Le Cursus ACT. est une **formation initiale professionnalisante de niveau Bachelor**, destinée à former des acteur·ice·s pour les métiers du **théâtre et du cinéma**.

La formation repose sur une approche **pluridisciplinaire et immersive**, visant à préparer les apprenant·e·s à une insertion professionnelle réaliste et durable dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Le Cursus ACT. articule :

- le **travail de l'interprète** (jeu, corps, voix, présence),
- la **compréhension globale des processus de création**,
- le développement d'une **posture professionnelle rigoureuse, autonome et créative**.

L'école défend une pédagogie fondée sur le principe « **apprendre en faisant** », assurée par des **intervenant·e·s professionnel·le·s en activité**, et ponctuée de **nombreuses mises en situation, examens et présentations publiques**.

2. Objectifs de la formation

À l'issue du Cursus ACT., les apprenant·e·s seront capables de :

- Interpréter des rôles pour le théâtre et le cinéma avec justesse, précision et engagement
 - Maîtriser les fondamentaux du jeu scénique et du jeu face caméra
 - Adapter leur interprétation aux contraintes artistiques, techniques et collectives
 - Comprendre et intégrer les différents postes et étapes d'un projet théâtral ou audiovisuel
 - Concevoir, développer et mener à terme un projet artistique individuel ou collectif
 - Adopter une posture professionnelle conforme aux exigences du secteur
 - Analyser leur pratique et s'inscrire dans une démarche d'évolution continue
-

3. Organisation et durée

- **Durée** : Formation en **3 années**
- **Rythme** : Formation à temps plein – 450 heures / an – 15 heures de cours – 15 heures de travail en autonomie / semaine
- **Progression pédagogique** : Logique, continue et évolutive sur l'ensemble du cursus

Chaque année valide un niveau de compétences artistiques, techniques et professionnelles.

4. Programme pédagogique

Axes principaux d'enseignement

Travail de l'acteur·ice

- Art dramatique (décomposition, théâtre classique, contemporain, absurde)
- Techniques de l'acteur·ice
- Dramaturgie
- Improvisation
- Jeu burlesque
- Clown
- Commedia dell'arte

Jeu face caméra et audiovisuel

- Jeu caméra
- Plateau de tournage
- Direction d'acteur·ice

- Écriture de scénario
- Réalisation
- Tournage de courts-métrages
- Montage et post-production

Corps, voix et mouvement

- Expression corporelle
- Morphing animal
- Danse
- Chant
- Cascade

Création et autonomie artistique

- Créations collectives dirigées
- Projets individuels
- Ateliers de mise en scène autonome (sélection sur dossier)
- Création de courts-métrages autonomes (3^e année)

L'ensemble du programme est pensé en **synergie**, avec un enchaînement cohérent des enseignements sur les trois années.

5. Modalités pédagogiques

- Cours pratiques et théoriques
- Ateliers dirigés
- Travail de plateau et de tournage
- Mises en situation professionnelles
- Créations collectives et individuelles
- Présentations publiques
- Retours pédagogiques réguliers
- Accompagnement individualisé du projet professionnel

Une attention particulière est portée à l'**adaptation pédagogique** selon le profil et l'évolution de chaque apprenant·e.

6. Modalités d'évaluation

L'évaluation est **continue, progressive et professionnalisante**.

Elle comprend notamment :

- Exercices pratiques évalués
- Présentations scéniques et filmées
- Examens internes

- Projets de création
- Représentations publiques
- Évaluations collectives et individuelles

Temps forts d'évaluation

- **Fin de 1^{re} année** : examen interne
- **Fin de 2^e année** : représentation publique d'une création théâtrale
- **Fin de 3^e année** : création d'un projet artistique « clefs en main » et programmation

La **délivrance du Bachelor** est conditionnée à la validation :

- des compétences artistiques,
- des compétences techniques,
- de l'attitude et de la posture professionnelle,
par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

7. Prérequis

- Être titulaire du baccalauréat ou équivalent
- Justifier d'un intérêt et/ou d'une première expérience pour le jeu d'acteur·ice
- Capacité à s'engager dans un travail collectif et intensif

Admissions parallèles

Une intégration directe en **2^e ou 3^e année** est possible après étude des compétences acquises dans le cadre d'une **formation professionnelle initiale équivalente**.

L'admission se fait sur :

- dossier,
- justificatifs,
- auditions et/ou entretiens,
permettant de vérifier la maîtrise des compétences requises des niveaux précédents.

8. Méthodes pédagogiques et qualité

- Intervenant·e·s professionnel·le·s en activité
- Pédagogie active basée sur la pratique
- Suivi individualisé
- Équipe pédagogique attentive au projet professionnel de chaque apprenant·e
- Démarche d'amélioration continue conforme au référentiel qualité

9. Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Des **aménagements pédagogiques et organisationnels** peuvent être proposés en fonction des besoins spécifiques, après étude de la situation.

Référent handicap : Mickaël Pernet

10. Tarifs (année 2026)

- **Frais de formation** : 4 750 € TTC / an
- **Frais d'inscription** : 250 € TTC

Les tarifs sont **fixes sur l'ensemble du cycle**, sous réserve du passage réussi à l'année supérieure.

11. Modalités d'inscription

- Candidature sur dossier
- Entretien et/ou audition

La sélection vise à vérifier l'adéquation entre le projet professionnel du·de la candidat·e et les objectifs de la formation, ainsi que la capacité de l'école à accompagner ce projet.

12. Contacts et référents

- **Direction** : Mickaël Pernet
- **Référent pédagogique** : Équipe pédagogique ACT.
- **Référent qualité & handicap** : Mickaël Pernet

École ACT. Paris

www.ecole-act.fr